



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

LIGUE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ARDECHE 07- DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron

Mail : ligue.rhonealpes@petanque.fr

COMPETITIONS EN BOULODROMES COUVERTS

Rappel : Toutes les compétitions officielles nationales et régionales (concours, Championnats des clubs, Coupe de France) doivent respect le Règlement de Jeu National (le même que celui pratiqué à l'extérieur).

Pour les Concours Départementaux en boulo-drome, et pour éviter que le concours ne dure trop longtemps, il est possible de disputer les parties au temps limité. Le Règlement de la FFPJP prévoit dans le cas des parties au temps des adaptations explicitées ci-dessous.

1- Durées conseillées :

45 minutes pour les parties en tête à tête, 1h00 pour les parties en doublettes, 1h15 pour les parties en triplettes. Prévoir 15 minutes entre deux parties.

Toutes les parties démarrent et s'arrêtent en même temps, au coup de sifflet de la table de contrôle.

Au coup de sifflet de fin de partie, les mènes en cours se terminent. Une mène est commencée dès lors que le but a été lancé de manière réglementaire ou non.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalités, il sera disputé une mène supplémentaire.

2- Terrain de jeu, validité des boules et du but :

Les boules et buts qui sortent du cadre de jeu attribué sont considérés comme nuls.

Dans le cas de jeux délimités par un sillon par exemple des jeux de Lyonnaise, le but ainsi que les boules immobilisés dans ce sillon seront considérés nuls (*Voir Paragraphe « Validité des Boules »*).

Le cercle de lancement devra se situer au minimum à 1 mètre d'un obstacle.

Pour être valable, outre les distances réglementaires, le but devra être au minimum à 0m50 de la limite la plus proche d'un terrain interdit, notamment le cadre de jeu

Si, après 3 jets consécutifs par la même équipe, le but n'a pas été lancé dans les conditions réglementaires ci-dessus définies, il est remis à l'équipe adverse qui dispose également de 3 essais et qui peut reculer le cercle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Dans ce cas, le cercle ne peut plus être changé si cette équipe ne réussit pas ses 3 jets. Le temps maximal pour effectuer ces 3 jets est d'une minute.

3- Tir :

Le tir de « rafle » est autorisé.

Toute autre pratique visant à limiter la façon de tirer (ex : tir au 50) est formellement interdite. Les clubs qui instaureront une telle pratique dans les concours qu'ils organisent seront passibles de sanctions.

.../...

4- Absence :

Le joueur voulant s'absenter doit avoir préalablement joué ses boules dans la mène en cours.

5- Pénalités :

Au moment du tirage au sort des rencontres et de la proclamation des résultats de ce tirage, les joueurs doivent être présents à la table de contrôle. Après la fin de la proclamation de ces résultats, au bout de **5 minutes** l'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée d'un point, qui est porté au crédit de l'équipe adverse.

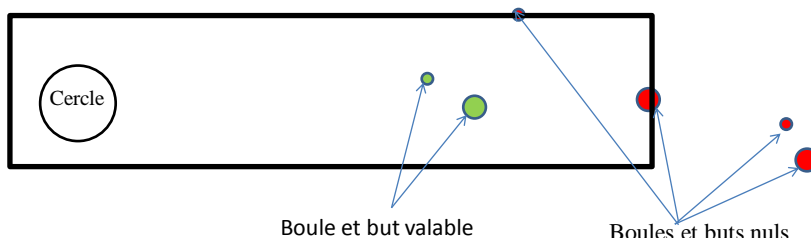
Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par cinq minutes du retard.

6- Restriction :

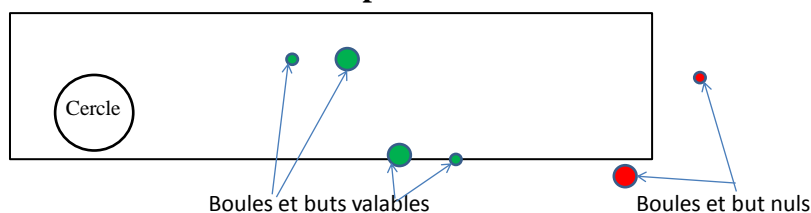
Les compétitions spéciales (marathon, 12 heures, Bol d'Or, ... ont leur règlement particulier qui se substitue alors aux présentes directives.

Validité des boules

Terrains avec sillons (jeux de lyonnaise)



Terrains délimités par une ficelle



Ce document a été adopté par le Comité Directeur de la Ligue Rhône-Alpes le 25 Octobre 2014 à Saint Etienne du Bois (01).